



2004 Rentrée
de la Conférence
du Barreau
des Hauts-de-Seine



**Ordre
des Avocats**
Hauts-de-Seine

ASSOCIATION DES
SECRETAIRES ET
ANCIENS SECRETAIRES
DE LA CONFERENCE
DU BARREAU DES
HAUTS-DE-SEINE

L'Histoire de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine	5
Liste des Bâtonniers du Barreau des Hauts-de-Seine	8
Liste des (Anciens) Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine	9
Liste des Invités (Accusés) par la Conférence et le Barreau des Hauts-de-Seine	10
Souvenirs	13
Discours du Bâtonnier André GOURMELEN	14
Réquisitoire de Maître Stéphanie GRANCHON	20
Plaidoirie de Maître Fanny MITRE	26
Droit de réponse de l'accusé Patrick POIVRE D'ARVOR	32

L'HISTOIRE DE LA CONFÉRENCE DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

Créée au XVII^{ème} siècle, la Conférence du Stage était à l'origine réservée « *aux anciens* ».

En 1710 est née une Conférence « des jeunes » ayant pour objet l'interprétation du Droit.

La Révolution la fit disparaître.

En 1810, la Conférence est réapparue avec pour mission de pourvoir à la défense des indigents. Les pauvres soumettaient leur cas au Bâtonnier qui, après débat, accordait ou refusait l'aide d'un avocat. De là est née la tradition de la Conférence d'adopter l'affirmative ou la négative, ce qui concernait à l'époque l'admission ou le refus d'un indigent au bénéfice du secours du Barreau.

A partir de 1830, la Conférence a également eu pour vocation d'exercer les jeunes avocats à l'art de la parole et à la discussion des questions de droit.

Le décret du 22 mars 1852 a consacré l'existence de la Conférence mais a confié au Conseil de l'Ordre le droit exclusif de désigner les Secrétaires jusque-là élus par les avocats qui assistaient aux travaux de la Conférence.

Le décret du 9 juin 1972 a confirmé ces dispositions en précisant que les Secrétaires seraient désignés au terme d'un concours dont l'organisation pratique était laissée à chaque Barreau selon ses usages et traditions.

En ce qui concerne notre Barreau, la loi du 10 juillet 1964 a signé la disparition du département de la Seine et la création des départements du Val-de-Marne, de la Seine-Saint-Denis et... des Hauts-de-Seine.

Dans chacun de ces nouveaux départements a été créé un Tribunal de Grande instance et, par voie de conséquence, un Barreau.

Le 19 septembre 1972, le Barreau des Hauts-de-Seine s'est ainsi déclaré constitué par la réunion de sept avocats. Il en compte aujourd'hui plus de 2.400.

En 1985, Monsieur Patrick QUIBEL, alors Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine, constatant que son Barreau était jeune et dynamique, a décidé de distinguer chaque année ses membres les plus éloquents.

Il a alors, avec la collaboration du Conseil de l'Ordre, créé la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine dont il a exprimé les ambitions en ces termes :

- « perpétuer la tradition d'éloquence au sein du Barreau ;
- assurer au Barreau des Hauts-de-Seine, chaque année, une manifestation de prestige ;
- donner à l'Ordre des Avocats, à l'occasion d'une rentrée solennelle, une tribune pour exposer ses problèmes et ses ambitions ;
- intéresser au Barreau des Hauts-de-Seine et à ses avocats d'autres interlocuteurs que le monde judiciaire et politique local ;
- donner à l'extérieur du monde judiciaire l'image d'un Barreau qui, sans favoriser l'élitisme, se préoccupe de l'image de marque de ses avocats ;
- créer un pôle supplémentaire d'attraction vis-à-vis de l'Université ».

Les Secrétaires sont ainsi désignés pour une année, par leurs quatre derniers prédécesseurs et le Bâtonnier en exercice, dans le cadre d'un concours où les candidats doivent rivaliser d'éloquence sur des sujets qui ne sont bien souvent que des prétextes permettant de discourir.

L'élection s'adresse aux membres du Barreau ayant au plus sept années d'exercice professionnel au 1^{er} janvier de l'année concernée. Toutefois, si la durée d'exercice professionnel est inférieure à deux années, cette participation devient obligatoire.

Les deux lauréats ont ainsi la délicate mission de représenter leurs jeunes confrères du Barreau lors de diverses manifestations auxquelles ce dernier participe mais surtout d'organiser la Rentrée pour l'année à venir.

Depuis 1986, la Rentrée de la Conférence est ainsi devenue l'évènement annuel majeur du Barreau, qu'il organise avec le concours de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine.

Au cours de celle-ci, et après le discours du Bâtonnier, est mis en scène dans une ambiance conviviale le procès fictif d'une célébrité issue du monde littéraire, politique, artistique, journalistique voire même religieux ou judiciaire.

Les deux Secrétaires de la Conférence se font alors pour l'occasion respectivement accusateur et défenseur de cette célébrité. L'expérience montre que bien souvent, le réquisitoire se veut plein de complaisance quand la défense n'hésite pas à piquer son client.

L'accusé d'un soir se voit bien entendu donner la parole en dernier.

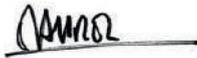
Le Barreau des Hauts-de-Seine et la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine, par la présente collection d'ouvrages, entend conserver le souvenir de ces procès fictifs, des discours de Bâtonnier qui les ont précédés et des moments festifs qui les ont suivis.

Comme vous pourrez le lire, la Conférence depuis sa création ne cesse d'affirmer son identité par le prestige de ses invités et le talent de ses orateurs.

Nous vous souhaitons une excellente et joyeuse lecture !

Nanterre, le 18 novembre 2022.

Vincent MAUREL
Ancien Bâtonnier
du Barreau des Hauts-de-Seine



Antoine CHRISTIN
Président de la Conférence
du Barreau des Hauts-de-Seine



Michel GUICHARD
Bâtonnier
du Barreau des Hauts-de-Seine



LISTE DES BÂTONNIERS DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

Michel GUICHARD **2021-2022**
Vincent MAUREL **2019-2020**
Pierre-Ann LAUGERY **2017-2018**
Jacques TAQUET **2015-2016**
Olivier BENOIT **2013-2014**
Catherine SCHEFFLER **2011-2012**
Philippe-Henri DUTHEIL **2009-2010**
Pierre BERGER **2007-2008**
Claude DUVERNOY **2005-2006**
André GOURMELEN **2003-2004**
François-Xavier MATTEOLI **2001-2002**
Alain BOULARD **1999-2000**
Jean ACQUAVIVA **1997-1998**
Pascal MAYEUR **1995-1996**
Bruno BERGER-PERRIN **1993-1994**
Christophe RICOUR **1991-1992**
Jean-Luc RIVOIRE **1989-1990**
Alain NICOLAS **1987-1988**
Patrick QUIBEL **1985-1986**
Robert GARDES **1983-1984**
Alain FRICAUDET **1981-1982**
Bernadette PISTRE **1979-1980**
Guy DESCLOZEAUX **1977-1978**
Jacqueline PECQUET **1975-1976**
Dominique BLAVIER **1973-1974**
Création du Barreau : Dominique BLAVIER : **1^{er} Bâtonnier élu 1972**

LISTE DES (ANCIENS) SECRÉTAIRES DE LA CONFÉRENCE DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

(Accusateur en premier ; Défenseur en second)

2020-2021 :

Amaury LE BOURDON
Jean-Baptiste de VARAX

2019 :

Florian BARON
Olivier DEWAS

2018 :

Marie PHELIPPEAU
Gauthier POULIN

2017 :

Ronan LAJOUX
Rafaële RAYMOND

2016 :

Dov MILSZTAJN
Nicolas ETCHEPARRE

2015 :

Antoine CHRISTIN
Céline MARTIN

2014 :

Antoine LANDON
Grégory DORANGES

2013 :

Laetitia LEROY
Maxime GALINANT

2012 :

Ariane ORY-SAAL
Benjamin DESMURS

2011 :

Alexandre BORDENAVE
Stéphanie GUINET

2010 :

Anne-Cécile MARTINEAU
Rodolphe GOIX

2009 :

Grégory DUMONT
Émilie GANEM

2008 :

Julien GAUTIER
Jean-Christophe GUERDER

2007 :

Edwin DEBERDT
Gaëlle NAMAND

2006 :

Laure OUDET-THEBAUT
Maxime CESSIEUX

2005 :

Alexandre DELHAYE
Alexandre PARASTATIDIS

2004 :

Stéphanie GRANCHON
Fanny MITRE

2003 :

Hugues de PONCINS
Pauline BOURNOVILLE

2002 :

Grégoire NOËL
Dimitri LEBOFF

2001 :

David CHATILLON
Marie-Astrid BRUNET D'ÉVRY

2000 :

Colin BERNIER
Vincent MAUREL

1999 :

Jean-Philippe BIDEGAINBERRY
Isabelle CLANET DIT LAMANIT

1998 :

Claire JAGER
Pierre-Emmanuel JEAN

1997 :

Pierre DEGOUL
Thibault DELORME

1996 :

Valérie DESFORGES
Marie-Cécile BIZARD

1995 :

Cécile TURON
Maya ASSI

1994 :

Cécile PUIBERNEAU
Stéphanie LAMY-BIEUVILLE

1993 :

Xavier KREMER
Hélène GERSON-MAIROT

1991 :

Jean-Philippe MARIANI
Laurence JARRET

1990 :

Françoise SALLIS-NEDELLEC
Ahcène TALEB

1988 :

Loeiz LEMOINE
Hubert de FRÉMONT

1987 :

Jacqueline ROUX
Pierre-Ann LAUGERY
Gilles DUFLOS

LISTE DES INVITÉS (ACCUSÉS) PAR LA CONFÉRENCE ET LE BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

2020-2021 : Madame Fanny ARDANT
2019 : Monsieur le Député Jean LASSALLE
2018 : Maître Henri LECLERC
2017 : Monsieur Jean-Michel APHATIE
2016 : Madame Marianne JAMES
2015 : Monsieur Bruno GACCIO
2014 : Monsieur Patrice LECONTE
2013 : Madame Audrey PULVAR
2012 : Monsieur Didier PORTE
2011 : Monsieur Christophe BARBIER
2010 : Monsieur Jean BENGUIGUI
2009 : Monsieur Jacques TOUBON
2008 : Monsieur Nelson MONFORT
2007 : Monsieur Alain DUHAMEL
2006 : Monsieur Richard DESCOINGS
2005 : Madame Isabelle ALONSO
2004 : Monsieur Patrick POIVRE d'ARVOR
2003 : Monsieur Robert HOSSEIN
2002 : Maître Jacques VERGÈS
2001 : Monseigneur Jean-Marie LUSTIGER
2000 : Monsieur Stéphane BERN
1999 : Monsieur Marc JOLIVET
1998 : Madame Arlette LAGUILLER
1997 : Monsieur Jean-Marie COLOMBANI
1996 : Monsieur Michel-Edouard LECLERC
1995 : Monsieur Erik ORSENNA
1994 : Monsieur Francis CHARHON
1993 : Monsieur Jacques SÉGUÉLA
1991 : Monsieur Daniel COHN-BENDIT
1990 : Madame Anne SINCLAIR
1989 : Monsieur Léon SCHWARZENBERG
1988 : Monsieur Alphonse BOUDARD
1987 : Monsieur Philippe BOUVARD



SOUVENIRS

Patrick Poivre d'Arvor, présentateur vedette du journal télévisé de 20h sur TF1, bien qu'il fut remplacé ce vendredi 3 décembre 2004 comme chaque week-end par Claire Chazal, n'en était pas moins débordé : une séance de dédicace de son dernier opus littéraire par ci, une inauguration d'un salon par là, une intronisation dans une Confrérie d'amateur de vin un peu plus loin, il lui était impossible de se présenter à l'heure au Tribunal.

Nous avons dû par conséquent employer les grands moyens et envoyer Jean-Philippe Mariani, (Secrétaire de la Conférence 1991 reconverti pour l'occasion en « escort-boy »), guider PPDA sur son scooter dans les méandres du boulevard circulaire.

Un peu stressé et suivant par téléphone, SMS et GPS, la progression de notre invité dans les embouteillages, nous avons attendu dans les coulisses son arrivée, échappant ainsi au discours du Bâtonnier !

Le Dieu des motards étant ce soir là avec nous, c'est littéralement cheveux au vent que nous avons pénétré avec PPDA dans la salle d'audience de la Cour d'Assises des Hauts-de-Seine ayant à peine eu le temps de lui expliquer ce qui l'attendait.

Nous pensons pouvoir dire sans trop nous tromper qu'il n'a pas été déçu ...

Fanny Mitre et Stéphanie Granchon

DISCOURS DU BÂTONNIER ANDRÉ GOURMELEN :

Mesdames, messieurs, je déclare ouverte la 18^e Rentrée de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine. La solennité de cette rentrée se trouve rehaussée par la présence de toutes les autres personnalités qui ont répondu à notre invitation compte-tenu des conditions dans lesquelles nous sommes contraints d'évoluer en raison des travaux de désamiantage de notre tribunal et de son labeur rendu particulièrement difficile. Je vous remercie donc, au nom de mon Barreau, d'avoir pris le temps d'être présents ce soir et de témoigner ainsi votre attachement à notre institution. Je remercie tout spécialement notre invité, monsieur Patrick Poivre d'Arvor, qui ne va pas tarder à arriver.

Monsieur le Secrétaire Général, représentant Monsieur le Préfet, Mesdames et messieurs les élus, monsieur le Préfet représentant le Président du Conseil Général, Monsieur le Conseiller d'état, Président de la Cour administrative d'Appel, Monsieur le Premier Président, Monsieur le Procureur Général, Monsieur le Président du Tribunal de grande instance. Monsieur le Procureur de la République, Mesdames et Messieurs les hautes personnalités, Mesdames et Messieurs les magistrats, monsieur le Président du Conseil National des Barreaux, monsieur le Président de la Conférence des bâtonniers, Monsieur le Bâtonnier de Paris, représenté par Monsieur le Bâtonnier Bernard Bigot du Grandrut, Mesdames et Messieurs les bâtonniers de la Conférence des Cent, mesdames et Messieurs les bâtonniers, mes chers confrères, mesdames et messieurs, mes chers amis, c'est un grand honneur et un immense plaisir de vous accueillir à l'occasion de cette rentrée. Je vous remercie très sincèrement de votre présence, mais en cette fin de mandat, je souhaiterais formuler des remerciements tout particuliers à nos chefs de juridiction qui, chaque année, nous honorent de leur présence.

Monsieur le premier Président, vous avez toujours eu le souci d'associer votre barreau aux manifestations organisées par la Cour d'appel. Nos contacts, notamment dans le cadre de la conférence inter-judiciaire, ont toujours été empreints du même souci de servir le droit. Votre présence fidèle à nos manifestations démontre votre souci de dialogue entre magistrats et avocats.

Monsieur le procureur général, vous venez juste d'être installé et vous m'avez fait l'honneur de votre visite. Votre réputation vous a précédé et nous laisse augurer des relations franches et loyales. J'en veux pour preuve la concertation que vous avez déjà instaurée avec les bâtonniers du ressort de votre cour. Les contacts amicaux que nous entretenions avec votre prédécesseur, monsieur le Procureur Général Henri Desclos, étaient fondés sur la confiance et je suis convaincu qu'il en sera de même avec vous.

Monsieur le Président, vous venez de prendre vos fonctions, vous succédez à madame le Président Marie-Françoise Petit, fort estimée de notre Barreau qui a quitté ce dernier en février, et à Madame Francine (Lévanguera ?), premier Vice-Président qui a assuré l'intérim jusqu'à votre arrivée en septembre dernier. Monsieur le Président, je suis persuadé que vous saurez contribuer à un dialogue fructueux et constructif entre magistrats et avocats, à une relation de qualité fondée sur le respect réciproque, dans un souci constant d'une bonne administration de la justice. Nos premiers contacts m'en fournissent l'intime conviction.

Monsieur le Procureur de la République, nos relations que je considère cordiales, ne préjugent en aucune manière de l'indépendance dans l'exercice de nos fonctions, indépendance à laquelle nous sommes tous deux profondément attachés. Nous avons chacun, parquet et avocat, un rôle spécifique



à jouer dans l'œuvre de justice. La mise en place des nouvelles réformes doit nous fournir l'occasion d'une concertation constructive dans l'intérêt des justiciables et de la société. Je vous remercie pour votre écoute, le respect et la sympathie que vous nous témoignez.

Monsieur le Président de la cour administrative d'appel de Versailles. Vous avez été installé il y a quelques semaines à la tête de cette cour qui vient dédoubler celle de Paris. La création de cette importante juridiction est une grande chance pour les spécialistes de droit public présents dans notre Barreau, je pense plus particulièrement aux avocats fiscalistes regroupés dans de prestigieux cabinets et qui s'adresseront dorénavant à votre juridiction. Vous m'avez fait l'honneur de votre visite, témoignant ainsi votre intérêt pour notre Barreau et je vous en remercie.

Je tiens aussi à saluer amicalement notre ancien président, madame Marie-Françoise Petit, qui nous

fait l'honneur et l'amitié d'être présente parmi nous ce soir.

Les bons rapports et le dialogue permanent que nous entretenons avec les chefs de juridiction doivent conduire à ce qu'il en soit de même entre l'ensemble des avocats et des magistrats, où le respect doit être la règle, car nous participons tous à l'œuvre de justice dans nos fonctions respectives.

Le moment est venu d'évoquer, avec la gravité qui s'impose, la mémoire de nos confrères décédés depuis la dernière rentrée de la Conférence. Ce devoir de mémoire leur est dû. Je voudrais mentionner plus particulièrement Madame Monique (Clément-Cézafier ?), qui a été membre du Conseil de l'ordre à compter du 1^{er} janvier 1992 jusqu'à la date de son omission pour raisons de santé, le 1^{er} novembre 1996. Les membres du Conseil de l'ordre de l'époque ont tenu à témoigner de son activité et de son dévouement pour notre profession. Elle nous a quittés le 8 avril

2004. M. Bernard Etenbach a prêté serment à Paris le 31 janvier 1979, sous le double parrainage des bâtonniers Mario Stasi et Jean-René Farthouat. À l'âge de 69 ans, âge où les autres ont pris ou prennent leur retraite, il a rejoint notre Barreau le 30 avril 1982 en qualité de collaborateur de la SCP Rivoire et Waquet. Bernard Etenbach avait la particularité d'être également prêtre dominicain, activité qu'il a poursuivie parallèlement sans qu'il y ait la moindre interférence entre ces deux fonctions.

Il n'a eu de cesse, pendant toute son activité d'avocat, d'exercer un autre sacerdoce en se consacrant aux plus démunis, aux étrangers, aux exclus. Il a démissionné de notre Barreau en raison de la dégradation de son état de santé pour devenir avocat honoraire en décembre 1999, soit à l'âge de 89 ans. Il nous a quittés le 13 avril 2004, après avoir passé soixante-quinze années dans l'ordre des Dominicains et 20 années dans l'Ordre des avocats. Ce que peu de personnes savent tant son humilité était grande, c'est qu'il a été élu à deux reprises prieur provincial de la province dominicaine de France de 1967 à 1975, exerçant ainsi son autorité sur 542 religieux en France et 26 couvents et maisons en France et à l'étranger. C'est au début des années 1960, alors qu'il était aumônier de la faculté de droit de Paris au centre Saint-Yves, qu'il a passé ses examens de droit afin de se sentir plus proche des étudiants. L'exemplarité de l'action de Bernard Etenbach force le respect et nous incline à la réflexion, lui qui a toujours été avec humilité, simplicité et bienveillance au service du droit, de la justice et de la paix.

Les sujets susceptibles d'être abordés en cette rentrée 2004 sont si nombreux que je me suis dit qu'il fallait exercer un choix, mais quel choix ? L'année 2004 a été en effet particulièrement fertile en nouveautés législatives. Qu'il s'agisse d'abord de la loi profession du 11 février 2004 qui modifie notre formation professionnelle, notre discipline, dote le CNB d'un pouvoir normatif, consacre définitivement la possibilité pour un cabinet d'avocats de faire partie d'un réseau pluridisciplinaire, transpose deux directives, l'une sur les modalités d'exercice de l'avocat communautaire, ce qui aurait d'ailleurs dû être fait avant le 15 janvier 2000, l'autre sur la

déclaration de soupçons de blanchiment d'argent par l'avocat, mais aussi la loi pénale du 9 mars 2004 et encore la réforme du divorce et tous les autres projets de loi qu'il serait fastidieux d'énumérer. Face à une telle abondance de nouveaux textes de projets, une telle déferlante législative, nous devons plus que jamais prendre du recul et le temps nécessaire à un maximum de réflexion ou un minimum de réflexion tout du moins. De la loi profession je retiens : l'exigence d'une formation rénovée et d'une formation permanente au service d'une compétence, la mise en place d'une discipline plus conforme aux dispositions de la Convention européenne des droits de l'homme, l'affirmation d'une déontologie encore plus forte par le rôle essentiel confié au Conseil National des Barreaux. Toutes ces dispositions vont dans le sens de meilleures garanties données aux justiciables et à nos clients. Reprenons-les brièvement.

La formation professionnelle, la formation pré-capa est portée à 18 mois avec en corollaire, la suppression du stage. Le titre d'avocat stagiaire va donc appartenir au passé. Il n'y aura plus de concours de la Conférence du stage, mais il y aura toujours, rassurez-vous, une conférence des jeunes Barreaux qui permettra de sélectionner, comme par le passé, de brillants secrétaires. La formation continue devient obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2005. L'accent est ainsi mis sur le devoir de compétence de l'avocat. D'ardente obligation, la formation devient donc obligatoire, à l'instar de ce qui se passe dans des professions voisines. Devant le foisonnement de dispositions nouvelles et de réformes, la mise à jour constante des connaissances est en effet plus que jamais devenue une nécessité.

C'est grâce à notre compétence que nous nous imposerons face à nos concurrents et que nous bénéficierons de la confiance des justiciables et de nos clients. La nouvelle formation de l'avocat initiale et continue s'inscrit aussi dans une logique et une cohérence propre à assurer les progrès d'une profession qui s'est considérablement diversifiée. Mais tout n'est pas parfait, loin s'en faut. Le financement devient exorbitant pour la profession, l'état se désengageant de plus en plus.

Ainsi, la contribution de notre Barreau pour la seule formation initiale, je ne parle pas de la formation permanente, s'élève déjà à 350 000 euros. Par ailleurs, la durée des études de l'élève avocat se trouvant rallongée, elles vont donc devenir plus coûteuses et il va falloir trouver des solutions pour les financer.

La nouvelle procédure disciplinaire. L'instauration d'un conseil régional de discipline également à compter du 1^{er} janvier 2005, instance située au niveau de chaque cour d'appel, doit permettre, d'une part de renforcer la confiance des justiciables en permettant une véritable impartialité et en donnant les moyens de rejeter les accusations ou les soupçons de faiblesse entre les avocats poursuivis et leur juge qui sont des confrères qu'ils fréquentent chaque jour, d'autre part de donner aux avocats poursuivis l'assurance d'un procès équitable.

La déontologie. Le Conseil National des Barreaux voit enfin son rôle clarifié par le législateur, qui lui donne le pouvoir d'unifier par voie de disposition générale, dans le respect des lois et règlements, nos règles et usages. Ainsi, notre profession pourrait être dotée de règles communes adaptées à un exercice professionnel moderne. Maintenant que nous disposons de ces nouveaux outils permettant de donner à nos clients et aux justiciables des garanties supplémentaires en termes de compétences, de formation de très grande qualité, de discipline renouée et de déontologie homogène, moderne et adaptée, il est tout aussi essentiel de faire connaître ce que nous sommes, ce que nous savons faire tant nos champs d'intervention et de compétences sont vastes et variés. A cet effet, le Conseil National des Barreaux vient de lancer une grande campagne de communication dans les médias dont vous avez pris connaissance sur le thème «Les avocats pour avancer dans un monde de droit». Notre conseil de l'ordre s'est en son temps très largement déclaré en faveur d'une telle action.

Déjà, en anticipation de cette campagne, mais aussi dans son prolongement, nous avons développé notre site Internet en introduisant un espace avocat aujourd'hui qui permet de présenter les activités variées exercées par l'avocat relevant

de son domaine de compétence. Un domaine qui n'a aujourd'hui plus rien à voir avec l'imagerie traditionnelle et exclusive d'une profession tournée vers la défense et organisée autour d'un marché de particuliers, mais tournée aussi vers le service aux entreprises, aux collectivités territoriales et à tous ceux qui ont un besoin de droits dans un monde de droit. Ce site est ouvert au grand public, je vous invite à le visiter, vous ne serez pas déçus.

Toutes ces dispositions, ces initiatives, ces projets vont dans le bon sens, mais nous avons aussi de grandes sources d'inquiétude que l'on ne peut pas taire lors d'une rentrée solennelle. Je veux parler des menaces sur notre secret professionnel, sur la défense des libertés individuelles dans le contexte des réformes pénales et sur l'indépendance économique de l'avocat judiciaire.

Notre secret professionnel d'abord. La directive européenne sur le blanchiment, finalement transposée, va assujettir les avocats à l'obligation de déclaration de soupçon dans le cadre de la rédaction d'actes juridiques. Le bâtonnier sera chargé de recevoir de telles déclarations et d'apprécier si celles-ci méritent ou non d'être transmises aux autorités financières, partageant ainsi avec ses confrères le honteux fardeau de la délation. Notre secret professionnel ainsi remis en cause va ébranler la confiance des justiciables et de nos clients. Et pourtant, avant même que le décret d'application de cette directive ne soit paru, une nouvelle directive européenne est en préparation, élargissant et durcissant encore plus les obligations qui lui seront imposées de façon totalement inacceptable.

Ce qu'il importe de comprendre, c'est que la raison d'être du secret professionnel conférée à l'avocat ne constitue nullement un privilège qui lui est réservé, mais un droit fondamental appartenant à chaque citoyen. Garant de notre indépendance il constitue aussi une garantie essentielle de la liberté de l'individu et du bon fonctionnement de la justice. Le secret professionnel de l'avocat doit être défendu. C'est un enjeu de la démocratie.

L'Indépendance de l'avocat suppose aussi son indépendance économique. Des propositions ont

été faites pour sauver l'activité judiciaire qui est gravement menacée. Lors de la précédente rentrée je mentionnais certaines pistes : la tarification à minima de la prestation judiciaire opposable aux institutionnels et aux compagnies d'assurances, la TVA au taux réduit pour toutes nos prestations juridiques, maintenir une TVA au taux de 19,60 % est contraire à l'équité et à l'égalité entre les justiciables puisque les particuliers ne peuvent la récupérer, à la différence des entreprises assujetties. Enfin, une rétribution plus juste des prestations relevant du secteur aidé. L'aide juridictionnelle ne doit pas devenir le fossoyeur de l'activité judiciaire. Il faut remettre à plat le cadre de l'aide juridictionnelle et son indemnisation, comme l'état s'y était engagé lors de la signature du protocole, le 18 décembre 2000.

Aucune évolution pour le moment sur ces questions. La profession est-elle résignée ? Je ne le crois pas. Simplement elle a mené d'autres combats pour la défense des libertés individuelles et pour la défense de la défense, et elle doit faire face à une inflation législative sans précédent. Les citoyens ont aujourd'hui une vision catastrophique de la justice, si l'on en croit les sondages récents. Les scandales témoignant de dysfonctionnements de l'institution judiciaire n'y sont sans doute pas étrangers. Et pourtant, la justice est un enjeu primordial de la démocratie. Que dire de la succession de lois contradictoires et complexes puisque l'on passe de la Loi sur la présomption d'innocence du 15 juin 2000 ? Pas moins de 142 articles, à des lois beaucoup plus répressives dites Sarkozy, Perben 1 et Perben 2, pas moins de 560 articles pour cette dernière loi. Cette succession est incompréhensible et illisible pour le citoyen, mais aussi pour les avocats et les magistrats. On est ainsi passé en moins de quatre ans d'une loi privilégiant les libertés individuelles à des lois les mettant en cause en mettant l'accent de façon excessive sur la sécurité, et ce, au détriment des droits de la défense. Seule l'action résolue des avocats a permis en début d'année, grâce au concours du Conseil Constitutionnel, d'atténuer les effets les plus nocifs de la dernière loi.

Que dire également de nos prisons surpeuplées où les détenus sont entassés et traités dans des

conditions indignes d'une nation démocratique et civilisée et au mépris des droits de l'homme ? Les citoyens ne font plus confiance à la justice. Il y a là un véritable malaise. Personne ne comprend plus rien. Il faut une fois pour toutes faire une grande réforme de la procédure pénale, faire un choix clair entre procédure inquisitoire et procédure accusatoire.

Il faut avoir du courage politique et ne pas varier de cap au gré du vent et de l'opinion publique. Les cautères sur une jambe de bois ne sont plus de mise. Ne pourrait-on pas envisager la tenue d'états généraux en y associant les citoyens et les différents acteurs de la justice pénale pour participer à la réalisation de cette grande réforme indispensable ? Mais les réformes internes d'amélioration du fonctionnement de la justice, si utiles et efficaces qu'elles soient, ne seront jamais suffisantes sans un accroissement significatif des moyens nécessaires à la mise en œuvre d'une justice de qualité, efficace, rapide, sereine et qui réconcilie les citoyens. Cela, qu'on le veuille ou non, la part du budget actuellement consacrée à la justice est ridiculement faible, même pas 2 %. Elle illustre parfaitement le peu de considération de nos gouvernants successifs pour leur justice, contredisant ainsi les propos tenus et les déclarations de bonnes intentions. Il n'y a donc malheureusement, dans ces conditions, aucune raison d'être particulièrement optimiste.

Monsieur le bâtonnier élu, nos confrères vous ont porté à la tête de notre ordre et dès le 1^{er} janvier au matin, vous serez notre bâtonnier, le bâtonnier de tous les confrères reconnus et respectés par tous, au premier rang desquels votre prédécesseur. Soyez assuré que je serai présent pour vous accorder mon concours lorsque vous estimerez devoir le solliciter.

Mesdames et messieurs les membres du Conseil de l'ordre, le bâtonnier ne serait rien sans chacun d'entre vous. Je vous remercie bien sincèrement de l'aide que vous m'avez apportée tout au long de mon mandat qui touche à sa fin. Lieu de débats nombreux, toujours empreints de respect et de cordialité, notre conseil de l'Ordre a contribué à forger des amitiés qui perdureront - j'en suis

convaincu – au-delà de la cessation de nos fonctions respectives.

Je tiens à remercier nominativement tous ceux qui quittent le conseil, André Bensoussan, Cathy (Lassaigne ?), Isabelle (Malaisé ?), Vincent (Canu ?), Nicole (Coreche-Dupont ?) et Yann (de Kergausse ?). Je ne saurais non plus oublier dans l'expression de ma gratitude, mes délégataires, notamment le bâtonnier Patrick Quibel et le bâtonnier Jean-Luc Rivoire, mais aussi madame Dominique Larroumet-Fricaudet et tous les confrères qui ont participé aux différentes commissions ordinales. Je souhaite également exprimer ma reconnaissance à tout le personnel de l'Ordre qui mérite un hommage global pour la qualité et l'efficacité de son travail.

Mes chers confrères, en faisant de moi votre bâtonnier, vous m'avez offert une preuve de confiance inestimable. J'ai exercé différents mandats, mais celui de bâtonnier est celui dont je suis le plus fier et je souhaite de tout cœur ne pas avoir trahi les espérances que vous aviez placées en moi. J'ai consacré à l'exercice de ce mandat tout mon temps et toute mon énergie en m'efforçant d'être utile à chacun d'entre vous et de défendre notre profession dans la diversité de ses composantes. Je suis fier d'avoir été à la tête de ce merveilleux barreau et de vous avoir servi.

Mes chers jeunes confrères, l'an passé, je vous invitais à rejeter l'égoïsme, le repli sur soi et à vous engager au service du bien commun, à participer à la vie ordinale, à vous engager dans le débat public. Plus que jamais, je vous renouvelle cette invitation, tant il est vrai que votre avenir vous appartient et que c'est à vous d'en décider en privilégiant l'action et l'engagement plutôt que la passivité. Cette attitude vous apportera, j'en suis convaincu, un maximum de satisfaction.

Notre profession se trouve confrontée à de nombreux enjeux. Nous ne pouvons plus raisonner dans un cadre franco-français. L'Europe est omniprésente. Les décisions se prennent à Bruxelles. Nous aurions tort de l'oublier, car de ces décisions vont dépendre le cadre de notre

exercice professionnel. Déjà, certaines positions prises en matière de déréglementation des services font planer une incertitude sur le contour de notre périmètre d'activité et les directives européennes ont force de loi. Notre profession est en pleine mutation. De nouveaux débats se profilent, de nouveaux défis surgissent. Pourquoi pas une grande profession du droit qui comprendrait l'ensemble des acteurs : notaires, avoués, huissiers ? Pourquoi pas magistrats ? En réfléchissant pour commencer à la mise en place d'une formation commune, mais aussi juriste d'entreprise. Déjà, le débat sur un rapprochement avec ces derniers est amorcé. Notre profession ne doit pas être frileuse. Notre conseil de l'Ordre a pris position pour une poursuite de la réflexion sous certaines conditions. Bien sûr, de nombreux obstacles devront être franchis et de nombreuses hypothèques levées avant qu'une décision ne puisse être prise. Et bien évidemment, aucun renoncement aux valeurs essentielles fondatrices qui font la richesse de notre profession ne sera tolérée. Mais nous devons préparer et façonner l'avenir, le maîtriser en anticipant, si nous ne voulons pas qu'il lui soit imposé par d'autres. C'est Louis Aragon qui a dit : « On sait que le propre du génie est de fournir des idées aux crétins une vingtaine d'années plus tard ». Ne nous prenons pas pour des génies, mais gardons-nous de devenir les crétins dont ils parlent. Je vous remercie.

Faites entrer l'accusé, M. Patrick Poivre d'Arvor, dit le pape de l'information. Monsieur Patrick Poivre d'Arvor, le temps est venu pour vous de comparaître. Vous êtes arrivé au tribunal sous bonne escorte motorisée. J'ai d'ailleurs craint un moment que vous n'arriviez riez pas et que nous soyons contraints de vous juger par contumace. Il n'en est heureusement rien. Vous êtes présent et votre procès va donc pouvoir avoir lieu. L'expérience nous démontre qu'aucun accusé ne sort jamais complètement indemne de sa comparution devant nous mais il vous sera fait un procès équitable et en tout état de cause, conformément à l'usage, vous aurez la parole en dernier. Mlle Stéphanie Granchon, Procureur d'un jour, nous vous écoutons pour vos réquisitions.

RÉQUISITOIRE DE MAÎTRE STÉPHANIE GRANCHON :

Monsieur le Président, Mesdames et messieurs de la Cour, mesdames et messieurs les jurés. Nous sommes ici ce soir pour condamner le coupable Patrick Poivre des...

Intervention de Maître Mitre :

Patrick Poivre d'Arvor... Patrick Poivre d'Arvor.

Stéphanie GRANCHON :

Ah non, non, non, non, pas du tout, mon cher maître. Votre client a bien déposé une requête en changement de nom. Je l'ai là sous les yeux mais elle n'a pas encore abouti. Ce sera donc monsieur Patrick Poivre de..., bah de rien du tout. Et puis, que croyez-vous, monsieur Poivre ? Le temps des privilèges est révolu. Vous pensiez vraiment que le simple ajout d'une particule allait vous faire échapper au jugement du peuple ? Eh bien non. Tous les d'Arvor, les Deviers-Joncour, les Duvernois, tous ces nobles de pacotille n'auront aucun traitement de faveur entre ces murs. Je disais donc, nous sommes ici ce soir pour condamner le coupable Patrick Poivre. Eh oui, monsieur Poivre, la roue tourne. Partie civile hier, accusé aujourd'hui... Soit, je vous l'accorde, vous avez contribué à l'évolution de notre Droit, aussi bien sur le plan civil que sur le plan pénal.

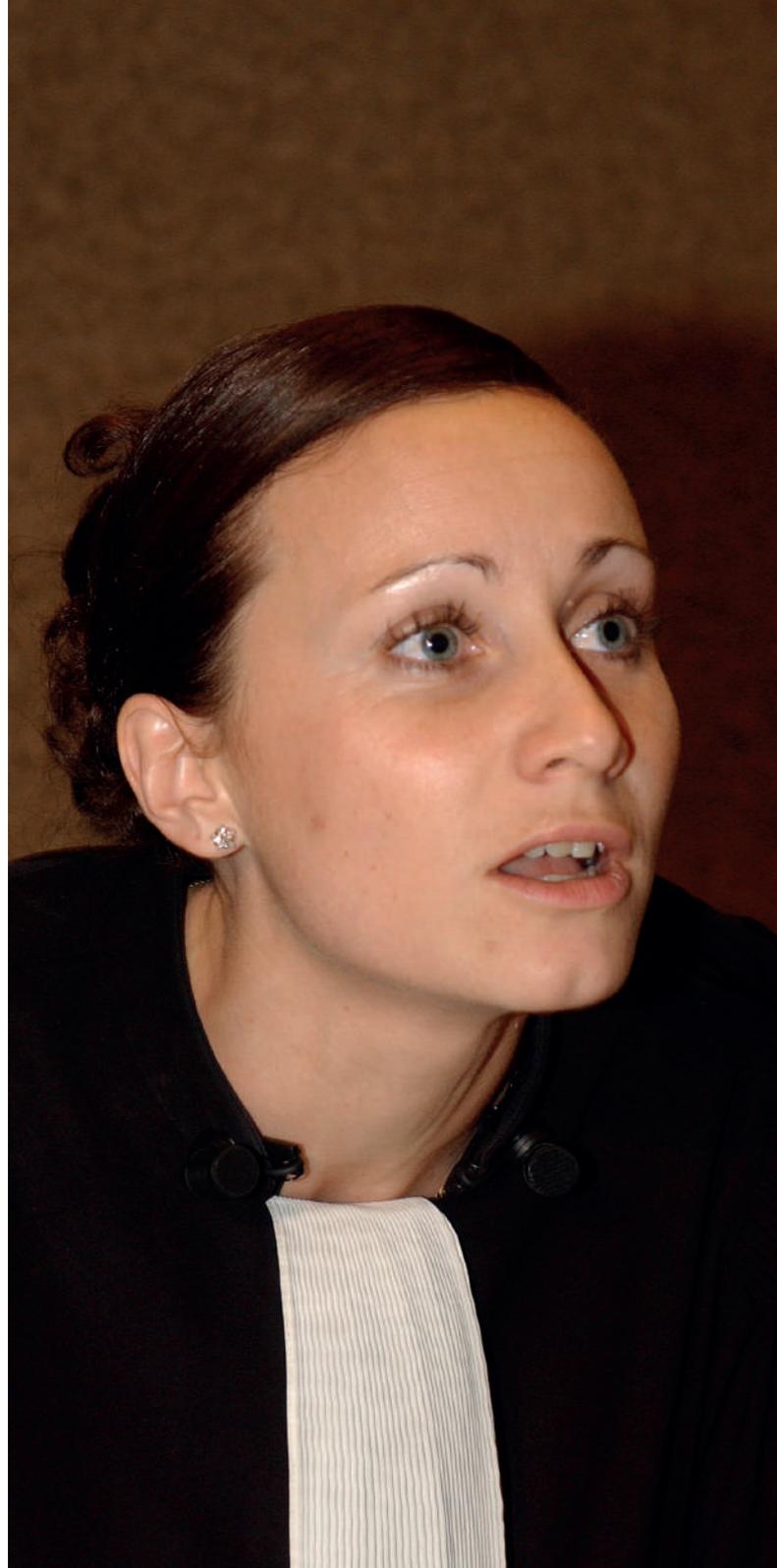
Que serait en effet sans vous la jurisprudence sur le droit à l'image ou la protection de la vie privée ? La première chambre A vous doit ses plus belles décisions. Vous, le traqueur sans relâche des violeurs de vie privée, avez fait les beaux jours de cette juridiction. J'ai ici des pièces à conviction qui éclaireront utilement les jurés. Voici les dossiers d'une autre habituée : Mademoiselle Caroline de Monaco. Et voici les dossiers de Monsieur Poivre.

J'ai comptabilisé le nombre de publications vous concernant dans des journaux tels que Voici, Match ou Gala et j'ai trouvé 10 679,28 publications et vous avez obtenu 10 680 condamnations, bravo Monsieur Poivre ! Quel succès ! Cependant, vous surchargez le tribunal et vous avez contraint à la démission l'ancienne présidente de la première chambre A qui a déclaré forfait à la 3.669^{ème} condamnation. Cette pauvre femme que j'avais fait citer en qualité de témoin, n'a même pas eu la force de se traîner jusqu'à nous aujourd'hui. Quant au droit pénal, le parquet vous sera éternellement reconnaissant d'avoir rendu l'abus de biens sociaux quasi imprescriptible, à l'image du crime contre l'humanité. Mais malgré cela, monsieur Poivre, la justice ne peut pas fermer les yeux sur vos crimes.

En effet, monsieur le Président, mesdames et messieurs de la Cour, mesdames et messieurs les jurés, l'affaire est grave. Le problème est aigu. Je ne mettrai pas de bémol. Faut-il énoncer toute la gamme des crimes commis par l'accusé ici présent monsieur Patrick Poivre ? Ne vous inquiétez pas, je ne reviendrai pas sur les crimes qui ont déjà été divulgués au grand public. Rappelez-vous l'affaire Béatrice Dalle, l'interview infidèle de Castro, le bébé de Bagdad, l'affaire Noir Botton, le Watergate, les diamants de la reine, le vase de Soissons, l'affaire Tournesol. Le parquet vous annonce qu'il ne va pas vous poursuivre pour ces crimes. Et vous croyez que votre horizon s'éclaircit ? Eh bien, pas du tout. Vous oubliez que, selon vos propres termes, les horizons les plus beaux sont par nature inaccessibles. Mais vous, monsieur Poivre, vous, vous êtes accessible à une sanction pénale pour les crimes que vous avez perpétrés. Des crimes bien pires que tous ceux que je viens d'énoncer, des crimes inqualifiables.

En effet, mon existence promise à un avenir radieux qui cristallisait tous les espoirs infinis de mes parents, de mon papa chanteur, de ma maman douceur, cette existence disais-je qui aurait pu rendre un homme heureux. Mais si... qui aurait pu le combler de joie simple et quotidienne, de gratin dauphinois, de matins ensoleillés, de câlins ensommeillés... Vous l'avez réduite à ça ! À ce que je suis aujourd'hui ! Monsieur Poivre, vous êtes coupable d'avoir assassiné ma scolarité, détourné ma vie intellectuelle, escroqué ma vie professionnelle et surtout, surtout, quasi violé ma vie affective. Et je vais en apporter la preuve.

Coupable, je vous aime pourtant, je vous ai toujours aimé. Il m'a suffi d'un regard dans ce cube magique qui vous fait apparaître tous les soirs chez moi pour que je tombe sous votre charme. Dès que j'ai pu parler, je n'ai eu que votre nom à la bouche. Pas tout, pas tout... À l'école j'ai cherché dans les yeux de mes professeurs la douceur de votre regard, dans leur bouche la sensualité de vos lèvres gourmandes, dans leur voix ce doux zozotement qui me fait vibrer, dans leurs cheveux l'abondance des vôtres, ça fait 30 ans, il faut dire.... En vain, pas un n'a su éveiller en moi la passion qui m'assaillais devant votre journal ô combien plus pédagogique et culturel que le Lagarde et Michard. Dès que j'ai eu l'âge d'exprimer mes désirs à mes parents, quelle ne fut pas ma déconvenue d'apprendre que sur cette terre de France, pas une crèche, pas une école, pas un collège, pas un lycée, pas une université, pas une grande surface ne porte votre nom, doux et sonore, comme ceux des aînés que la vie exila. J'ai du coup du trainer, mes guêtres être à la crèche Lewis Carroll, à l'école François Mauriac, au collège Marcel Proust, au lycée Victor-Hugo, à la faculté André Gourmelen. Mais comme vous, sans cesse je pensais à vous, comme vous, j'étais obsédée par vous, comme vous... Mon journal préféré, c'est le 20 heures sur TF1, sauf le week-end bien sûr, et mes émissions favorites sont Ex-Libris et Vol de nuit. Et puis mon opérateur, c'est Bouygues Telecom. Enfin, quand ça marche.



Mais entre nous, programmer des émissions littéraires à des heures aussi tardives, est-ce bien raisonnable ? Condamner une jeune fille dévorée par la passion à se coucher à des heures indues, est-ce bien responsable ? Combien de mots de retard ai-je du rédiger moi-même ? Vous m'avez obligé, moi futur parquetier, à enfreindre les lois de l'école de la République. Pourtant, je ne rêvais que d'étudier vos œuvres en cours, L'Irrésolu, Les enfants de l'aube, Une trahison amoureuse, Martine à la plage. Au lieu de cela, mes professeurs m'obligeaient à disserter sur Ernani, Phèdre, La Chartreuse de Parme, Madame Bovary. Mais il n'y a pas de comparaison possible ! Il est urgent de revoir les programmes scolaires. J'en veux pour preuve ces phrases stupides, fades, absconses, dignes d'un bon élève de première littéraire, je cite : « *Demain, dès l'aube, à l'heure où blanchit la campagne, je partirai. Vois-tu, je sais que tu m'attends, j'irai par la forêt, j'irai par la montagne. Je ne puis demeurer loin de toi plus longtemps* ». C'est de la littérature, ça ? Mais ces vers de Victor Hugo ne sont rien à côté de votre prose, si, si, pleine de passion, si remplie de poésie, si légère. Je vous cite dans La mort de Don Juan, page 94 à 150 : « *Je dépassais la vaste Russie, longue comme un jour sans pain et j'attendais la presque-île de Sakhaline. Après Vladivostok et les îles éparpillées du Japon arrivaient le Pacifique. Des nuances de bleu outre-mer, d'émeraude et de sombre violet car c'est là que se trouvent les plus grandes fosses sous-marines, plus profondes, me disait-on, que les sommets de l'Himalaya. Au milieu de cette déclinaison de bleu, quelques confettis jaunes indiquaient une présence humaine* ». Oh que de couleurs ! C'est magnifique ! Et je ne comprends même pas qu'un auteur aussi doué que vous l'êtes puisse écrire, dans un moment d'égarement sans doute, je vous cite encore dans Une trahison amoureuse, page 81 : « *Il était cinq heures du matin avant d'êtreindre. Il se relue et trouva sa prose franchement mauvaise* ». Mais non c'est vraiment bien et je poursuivrai quiconque oserait dire le contraire. J'ai déjà foutu au trou cet affreux journaliste, pour avoir écrit dans son immonde journal, vous savez, au lendemain de votre nomination et de la remise du prix Interallié, je cite : « *Le fait que PPDA soit un mauvais écrivain*

n'a semble-t-il, pas pesé lourd dans la balance. Un peu comme si on donnait le prix Médicis essai à Luc Ferry », ça c'est vu... ou le Goncourt à Henri Troyat, ça c'est vu aussi. L'Interallié est cette année un prix littéraire comme Vol de nuit est une émission littéraire ! La critique est facile, mais l'art est difficile et c'est sans doute malgré vous que l'on sent poindre derrière le moindre de vos commentaires journalistiques, l'homme de lettres.

Et quelle carrière ! Ça fait trente ans que ça dure. C'est extraordinaire lorsque l'on sait que le bâtonnier s'est maintenu péniblement deux ans dans ses fonctions...

Je me souviens, j'ai poussé mon premier cri presque en même temps que votre premier journal. Vous êtes pour moi... Comment exprimer la haute opinion que j'ai de vous ? Vous êtes... je cherche les mots exacts... L'homme-tronc ! C'est ça, celui avec qui je passe la quasi-totalité de mes soirées. Cette chose, grande, blonde sur le côté, lisse sur le dessus, qui m'informe de tous les grands événements de la planète : le mariage de Lady Di, la naissance du bébé de David Beckham, la recette de la tartiflette, ah non ça excusez-moi, c'est vrai c'est Jean-Pierre Pernaut... et puis, je sais que vous préparez votre journal avec le plus grand sérieux. Toujours présent à la rédaction, du matin au soir, du soir au matin, vos choix sont toujours judicieux et surtout artistiques. Par exemple, en 1989, lorsque vous avez préféré privilégier le sujet sur le vol d'un tableau de Picasso plutôt que de parler de la chute du mur de Berlin. J'étais jeune, mais je me souviens, j'ai applaudi des 2 mains. Je me suis dit qu'il est drôle, ce Pat', quel humour décalé ! Il ne faut jamais rien qu'il fasse comme tout le monde. Et puis, si les Allemands s'y connaissaient en matière d'art, c'est Volkswagen qui aurait inventé la Picasso.

Oui, mon kouign aman, mon far breton, je vous aime, je vous ai toujours aimé. Mais vous n'écrivez pas assez pour satisfaire ma soif de vous ! J'ai du coup tenté de l'étancher en lisant les auteurs qui vous ont, dites-vous, nourrit. Vous vous référez à Lord Byron, à Verlaine, à Baudelaire, à Apollinaire, croyant trouver dans leurs écrits un peu de la



pureté des vôtres. Je ne me suis plongée que dans la fange et l'ordure, le stupre, la perversion ! Lord Byron, condamné pour inceste, Verlaine, pédéraste et quasi assassin, Baudelaire qui fit l'apologie de l'opium et du haschich dans les paradis artificiels, auteur censuré, à raison pour ses écrits néfastes et nauséabonds. Apollinaire, enfin, auteur de vers putrides dans la réponse des Cosaques Zaporogues au sultan de Constantinople. Apollinaire, ce pseudo poète perverse, mort de la grippe espagnole. Je me suis dit alors me serais-je trompé sur cet homme tant aimé ? Je m'en suis ouvert à mes collègues du parquet. Si certains membres du parquet n'en ont rien à cirer, le parquet a surtout grincé des dents. On m'a même conseillé de vous poursuivre. Oh, pas pour vos goûts littéraires bien sûr, il ne s'agit pas là d'une infraction pour laquelle certains de mes collègues de qualité n'auraient pas hésité à vous poursuivre en l'absence même d'infraction visée par le législateur, mais non, pour escroquerie à l'information et en bande organisée. Je m'y suis fermement refusée. Dois-

je en effet m'attacher à quelques approximations au cours de votre JT ? À quelques oublis somme toute bien anodins ? Je sais bien, moi, que votre journal n'a rien à voir avec cette phrase de Patrick Le Lay visant à rendre les cerveaux plus disponibles pour vendre du Coca-Cola. Non Pat', vous, vous êtes un patriote, vous aimez votre pays et c'est pourquoi vous défendez avant tout les marques françaises comme Orangina ou Perrier. Et puis, j'aimerais les y voir là, ceux qui vous critiquent, tenter d'intéresser la ménagère de moins de 50 ans qui a déjà dû suivre des émissions de qualité telles que Télé Shopping, Les feux de l'amour, le maillon faible. Mais vous voyez, moi qui suis votre accusateur, j'en viens à faire les louanges de TF1 parce que moi, ma galette de sarrasin, mon nounours de Trégastel, je vous aime, je vous ai toujours aimé. Et pourtant, non content d'avoir perverti ma vie intellectuelle, si ma vie professionnelle n'a été que fiasco, vous en êtes encore coupable.

Mon obsession pour vous m'a fait dévier peu à peu dans mes études pour échouer dans la magistrature. J'aurais pu exercer un métier noble, digne, honnête, au service de l'humanité. Je ne sais pas à moi, avocat, ministre de l'Intérieur ou de l'économie... Au lieu de cela, me voilà parquetier et au Tribunal de Grande Instance de Nanterre en plus, à requérir sous les échafaudages en attendant de finir ma carrière dans les préfabriqués, sur le parking de la Préfecture et dans l'amiante. Quelle déchéance ! Et tout cela par amour pour vous. Car oui, ma galette au beurre, mon chouchou, je vous aime, je vous ai toujours aimé. Mais j'en arrive au plus grave de vos crimes : le viol inachevé de ma vie affective.

Vous ne m'avez pas épousée alors que les présentations officielles avaient eu lieu. Rappelez-vous, c'était le 27 mars 1976, à 20 heures sur TF1. Nous avons dîné en tête à tête avec mes parents dans mon salon. Je vous avais présenté comme mon futur époux et depuis, plus de nouvelles. À 20 h 45, vous m'avez envoyé Thierry Roland, mais il ne parle que de but, de goal, d'avant-centre. Il n'a aucune culture ! Ce garçon n'a rien à voir avec vous. Vous m'avez allumée. J'avais pris vos regards doux pour moi, votre moue lascive m'était bien destinée. Ah Pat ! Mais non, vous m'avez piégée, comme vous piègez toutes les femmes. Ça fait 30 ans que vous me trompez et vous trompez les Françaises. Vous le dites en des termes à peine déguisés dans la mort de Don Juan page 69 : *« le public me livrait le cadeau de sa présence, je lui offrais en retour ce qui brûlait mes entrailles. Certains soirs, l'osmose était exceptionnelle. De part et d'autre de la scène, chacun se faisait l'amour »*. Et vous y avez pensé à ma grand-mère de 92 ans, dont la dernière relation physique remontait à la Libération ? Depuis qu'elle sait ça, elle ne manque plus un seul de vos 20 heures. Vous avez réveillé en elle les sensations qu'elle croyait à tout jamais perdu. Son grand-père en est épuisé et depuis elle drague le concierge. Et mes collègues du parquet ? Depuis que je suis en charge de votre dossier, je reçois des menaces à peine déguisée- de certaines d'entre elles. Marjorie O ou Marie-Claire M, Nadine R, elles se reconnaîtront...

Vous avez mis la barre de mes fantasmes tellement haut que leur assouvissement s'avère impossible. Je ne suis pourtant pas ménagée. J'ai vécu 2 ans avec Jean-Pierre Pernaut, 3 avec Jean-Claude Bourret, 6 avec Mourousi. Il en est mort, le pauvre. J'ai bien connu Léon Zitrone, Alain Gillot-Pétre, eux aussi en sont morts. J'ai redonné le goût des femmes à Bruno Masure. J'ai tenté de refaire ma vie avec Noël Mamère, Hervé Claude, Christine Ockrent, Gicquel, pas le président de la 12^{ème}, l'autre, Roger. Mais personne, personne n'a pu me faire oublier le désir que j'ai de vous. Si vous croyez que c'est facile de vivre ainsi, alors que vous regardez ailleurs vers cette Claire C. dont vous parlez dans votre dernier roman. Il faudrait être idiot pour ne pas y reconnaître l'une des personnalités de la télévision les plus aimées des Français. Si vous croyez que je ne sais pas qui est cette femme, c'est Claire... Chapinot ! bien connue pour son rôle de la mère Denis dans les célèbres spots publicitaires avec qui vous avez eu une aventure il y a 30 ans. De toute façon, vous multipliez les aventures parce que vous aimez les femmes, ou plutôt la femme et vous le dites dans La mort de Don Juan, page 21 : *« c'est quand elles ont leur petite bouche entrebâillée qu'il faut y passer l'hameçon et les ferrer. Il n'y a plus qu'à tirer »*. Bon, mon Patou, j'en frétille, pêchons ensemble ! Mon Patou, mon kig ha farz, coupable, je vous aime et c'est pourquoi il m'est particulièrement difficile de solliciter de cette cour une peine exemplaire pour avoir brisé ma vie. Je réclame, Monsieur le Président, Mesdames et messieurs de la Cour, Mesdames et messieurs les jurés, je réclame à l'encontre de Monsieur Patrick Poivre qu'il soit condamné à une peine de prison ferme. Cependant, en raison de la personnalité du coupable et notamment de sa popularité, il pourra effectuer cette peine de façon un peu aménagée jusqu'à la fin de ma vie. Il passera ses jours en prison à la maison d'arrêt des Hauts-de-Seine, jusqu'à 21 heures après son journal. Et puis après, il se rendra au 116 de l'avenue Jean-Jacques Rousseau, à Gennevilliers, au troisième étage, code A75B, c'est chez moi. Allez Patrick, maintenant que tu peux plaider coupable, n'hésite pas, plaide coupable ! Aime-moi !



PLAIDOIRIE DE MAÎTRE FANNY MITRE

Mesdames et messieurs, bonsoir ! Les titre de ce vendredi 3 décembre : Intoxication alimentaire à Nanterre, plus de 300 personnes hospitalisées à la suite du cocktail de la Conférence du stage. Restructurations : le cabinet d'avocats Francis Lefebvre annonce le rachat du Barreau des Hauts-de-Seine qui devient le Barreau Francis Lefebvre. Judiciaire : dernier jour du procès de Patrick Poivre d'Arvor aux assises de Nanterre.

Venons-en tout d'abord à ce procès qui a débuté depuis près de deux semaines et qui s'achevait ce soir par les réquisitions de madame l'Avocat Général Stéphanie Granchon et par l'excellente plaidoirie de maître Fanny Mitre, avocate de Patrick Poivre d'Arvor. À l'origine de l'affaire, une plainte déposée pour escroquerie, détournement, viol, assassinat. Un reportage d'André Gourmelen, au son Claude Duvernois, aux platines FX Mattéoli.

Monsieur le Président, mesdames et messieurs de la Cour, mesdames et messieurs les jurés, pardonnez-moi cette petite mise en scène qui n'avait d'autre but que de vous démontrer qu'il n'est somme toute pas si compliqué de présenter le journal de 20 heures sur TF1. Et cela l'est d'autant moins lorsque, comme mon client, vous le faites quotidiennement depuis près de 30 ans.

Vous avez d'ailleurs pu le constater lors du transport sur les lieux du lundi 15 novembre, la facilité déconcertante avec laquelle Patrick Poivre d'Arvor tricote son journal. Et je dis tricote, car c'est l'image qui vient à l'esprit lorsque l'on observe mon client entre deux reportages, dicter son commentaire l'introduction de la séquence suivante, tout en gardant un œil sur les dépêches et l'autre sur ce qui passe à l'antenne. Certains pourraient se laisser bluffer et crier au génie, mais en fait, Patrick Poivre d'Arvor ne fait que

tricoter en pensant à autre chose : à son scooter, qu'il faudra prochainement porter en révision, à la nouvelle technique d'implants capillaires du professeur Schwarzkopf, à ses charentaises qu'il vient d'égarer sous la table. Et pendant ce temps, les nouvelles du monde défilent, introduites par cet homme-tronc. Cette gymnastique intellectuelle n'a rien d'extraordinaire. Elle est semblable à celle de la ménagère de moins de 50 ans qui, au même moment, de l'autre côté du petit écran, prépare un gratin de pâtes tout en gardant un œil sur ses enfants et un autre sur la minuterie, afin de ne pas dépasser le temps d'application de sa nouvelle teinture rouge sublime, parce qu'après tout, elle aussi, elle le vaut bien. Alors, je vous en conjure, madame l'Avocat Général, cessez de vous pâmer ! Je suis désolé de venir ici briser vos rêves de petite fille et vos fantasmes de ménagère mais Patrick Poivre d'Arvor n'est ni Rastignac, ni Tintin reporter, ni Don Juan, et encore moins Rocco Siffredi.

Vous voyez le poivre posé sur la table, mais vous ne connaissez pas le sel de sa vie. C'est un homme de 57 ans qui a fait un parcours, reconnaissons-le, quasiment sans faute, mais en définitive très classique. Il a grandi à Reims, pétillante ville de province. Bon élève en français et en histoire, sans toutefois être une bête à concours, j'ai d'ailleurs ici son bulletin de notes : 8 en français, 6 en histoire... À noter 13 en récitation, comme quoi le jeune Patrick avait déjà certaines prédispositions. Il monte à Paris après son bac pour faire sciences politiques. Là, il baigne dans le milieu étudiant, alors en pleine ébullition. Nous sommes en 1968. Il est un moment tenté de s'engager activement dans le mouvement politique révolutionnaire d'un certain Valéry Giscard d'Estaing mais il entre au CFJ. Oh, il ne s'agit pas d'un quelconque Comité français pour la jeunesse, mais du



Centre de Formation de Journalisme, car il a tranché. Son avenir est tout tracé, il ne se lancera pas dans le combat politique, mais préférera le commenter.

C'est ainsi qu'il fait ses premiers pas dans le service audiovisuel public en entrant à France-Inter après avoir remporté une sorte de Star-Ac de l'époque où les Jean-Pascal et Jennifer s'appelaient alors Yves Mourousi et Christine Ockrent. De la radio, il passe à la télévision, Antenne 2, puis TF1, nouvellement privatisée. La suite, vous la connaissez tout aussi bien que moi, c'est plus de 4500 journaux télévisés de présentés et parfois 9 millions de téléspectateurs pour le regarder, voici pour ce qui est du journaliste. Quant à l'homme, madame l'Avocat Général, on est en plein délire ! Que vous plaquiez à 20h vos fantasmes et vos frustrations sur la petite lucarne magique qui trône dans votre salon sous le napperon amidonné de votre grand-mère, soit, passe encore. J'en connais dans cette salle

qui en font tout autant le week-end avec Claire Chazal ou même avec Arlette Chabot pour les plus désespérés...

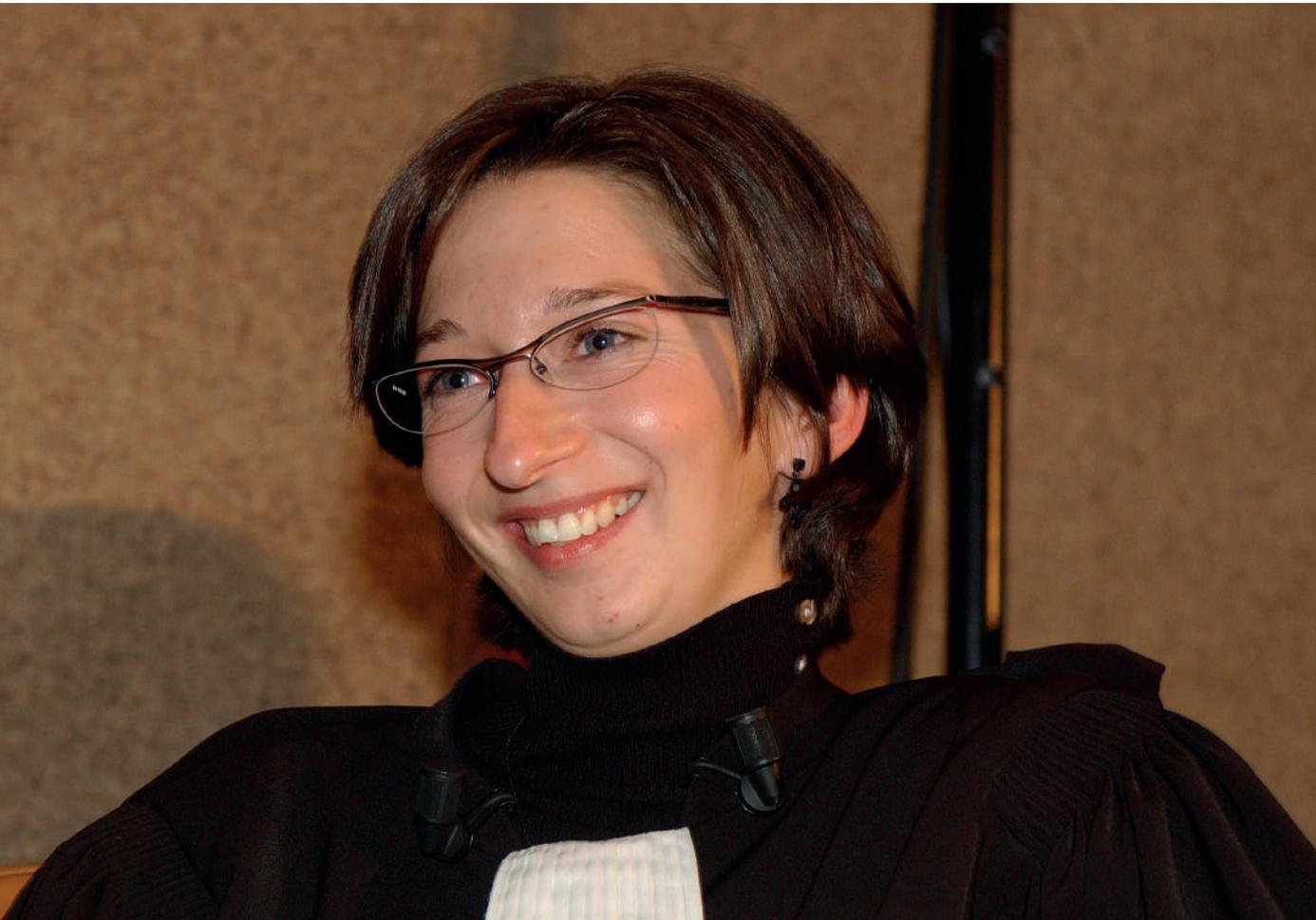
Que vous et votre grand-mère, soyez persuadées que Patrick Poivre d'Arvor vous fait l'amour, du lundi au jeudi de 20h à 20h40, soit, ça n'est pas très cathodique, mais après tout, ça ne regarde que vous. Mais que vous abusiez de vos fonctions pour assouvir vos montées d'hormones dans l'enceinte de cette cour, je ne peux puis l'admettre ! Et vous, monsieur le Président, mesdames et messieurs de la Cour, mesdames et messieurs les jurés, vous ne pouvez le tolérer !

En plus, si vous saviez, Patrick, je crois qu'à ce stade du procès, il nous faut dire la vérité. Monsieur le Président, Mesdames et messieurs de la Cour, mesdames et messieurs les jurés, maman, Patrick et moi, nous devons un aveu. Nous nous aimons, enfin surtout Patrick. Moi aussi, madame l'Avocat Général, j'ai été séduite par son contact

affable et décontracté. Ce regard timide et parfois triste. Sa vie racontée sur papier glacé, qui tient tantôt du roman d'aventures, tantôt du carnet de voyage et surtout, son charme, inversement proportionnel au nombre de cheveux qui lui reste. Mais là encore, madame l'Avocat Général, je puis vous assurer que Patrick est un homme comme les autres. C'est un homme qui laisse traîner ses chaussettes sales dans tout l'appartement et qui ne rabaisse jamais la cuvette des toilettes. C'est un homme qui mange à midi devant le journal télévisé, sans jamais débarrasser, en laissant des miettes sur le tapis. C'est un homme qui traîne tous les week-ends chez moi en jogging et Marcel, pillant mon réfrigérateur et matant le foot sur Canal. Bref, c'est un homme, tout simplement.

À votre décharge, madame l'Avocat Général, je puis comprendre le fait que vous vous soyez laissée abuser par l'image cathodique, lisse, plate aux coins carrés de Patrick, car c'est un grand, un très grand professionnel de la télévision et donc de l'image. Même si celle-ci est devenue parfois aujourd'hui de plus en plus lourde à porter et qu'elle lui vaille d'être constamment en première ligne.

Oh, il est souvent de *Botton* de critiquer son côté *Noir*, mais ni les scandales ni les polémiques qui ont émaillé sa carrière n'ont entaché sa notoriété. Malgré tous ces coups durs, Patrick continue à tricoter son journal, car il n'a pas le choix. Comme il l'a lui-même avoué, cote D5 : je suis drogué de l'information. Sa cocaïne,



son héroïne, son extasy, c'est l'info. Il en faut de la dure, de la brute, de la non coupée. La chute du mur de Berlin, les attentats du 11 septembre, la guerre en Irak. Oh, il est bien plus accro que son confrère Jean-Pierre Pernaut, qui arrive à 13h à se shooter à coups de reportages sur la vie quotidienne des maisons de retraite, la plus grosse truffe blanche du monde où les épépineuses de groseilles de Bar-le-Duc. Non. Pour Patrick, il faut que les téléspectateurs de l'AFP crachent une catastrophe par minute. Et là seulement, son cerveau déclenche une libération massive de dopamine quand il commente l'info à chaud. Quelle sensation de puissance, c'est le trip total ! Puis vient la météo d'Evelyne Dhéliat, le tiercé de Jean-François Pré et c'est l'angoisse. Car comme toute drogue, le plaisir intense des premières prises étant de plus en plus difficile à retrouver, il faut augmenter la fréquence et la quantité. Sinon, apparaissent les troubles de manques : insomnies, nausées, vertiges. Voici pourquoi on retrouve Patrick en train de se shooter du lundi au jeudi. Mais Patrick a commencé une cure de désintoxication.

Courage, Patrick ! C'est d'ailleurs moi qui prépare de plus en plus souvent son journal. Il semble qu'il ait aujourd'hui trouvé son salut dans l'écriture. En effet, cette autre passion qui le taraude depuis son enfance où bercé par les poèmes de son grand père Jean-Baptiste, il rêvait déjà de tremper sa plume. Cote D17, Patrick Poivre d'Arvor déclare : *« J'essaie d'oublier le pouvoir des médias. Lorsque je me mets dans la peau de l'écrivain, le soir vers minuit, lorsque j'écris seul devant ma page blanche, ce dialogue me redonne de l'humilité. Grâce au roman, je peux imaginer d'autres vies, les réguler comme je l'entends »*. Notez ici que Patrick Poivre d'Arvor agit encore par déformation professionnelle. En effet, après avoir manipulé pendant des années le téléspectateur en régulant ses sujets de reportages, en coupant au montage, en choisissant avec soin ces images, il entend faire de même avec le lecteur, en brouillant les pistes avec ses personnages, en adaptant son langage, en nous entraînant dans ses mirages. Pas mal, hein. Je te la laisse pour ton prochain roman.

Bien sûr, toutes ces vies, c'est un peu la sienne. Le nom, les noms de ces héros ne sont que l'anagramme du sien. On y retrouve aussi ses proches grâce à des clins d'œil, des détails personnels, mais aussi de petites supercheries. Car Patrick Poivre d'Arvor, l'écrivain, est atteint du syndrome du magnifique. Vous savez, ce film de feu Philippe de Broca où Jean-Paul Belmondo joue le rôle d'un écrivain qui mène une vie un peu terne et qui, par la force de l'écriture, se rêve embarqué dans les aventures de James Bond. Eh bien, Patrick, c'est pareil. Voici quelques exemples : Patrick a connu de graves problèmes de santé dans sa jeunesse : otites, oreillons, rubéole et dans son roman « Les enfants de l'aube », cela devient « Roméo et Juliette au sanatorium ». Patrick a eu un chouette petit boulot à la SNCF, assistant cheminot à la gare de Vesoul. Et dans son dernier roman cela se transforme en un récit libertin où il se rêve en Don Juan des wagons-lits. Il embellit sa vie, les siens, son ancêtre Papy Poivre, bedeau à la paroisse de Saint-Médard, qui devient dans L'irrésolu un missionnaire enlevé par les pirates des mers du Sud. Là, je le reconnais, madame l'Avocat Général, on est comme vous, en plein délire, mais avec le talent en plus. Et ce talent frise, à mon sens le génie lorsque le journaliste rend visite à l'écrivain, comme dans cet autre passage de L'irrésolu où Patrick Poivre d'Arvor a su retranscrire avec acuité l'ambiance de cette cour. J'ai choisi de vous lire un extrait qui illustre à mon sens parfaitement le talent littéraire de Patrick.

Pour ceux qui ne s'en souviennent plus ou pire encore, ceux qui n'auraient pas encore acheté ce chef d'œuvre, je vous replace dans le contexte. La scène se situe au début du roman lorsque le héros Victor comparait et nous décrit le déroulement du procès. Je cite : *« Son goût pour les échecs l'incitait à partager les êtres qui s'agitaient dans ce huis-clos en pions noirs et blancs, de part et d'autre de la barre d'acajou brillant. Tout au fond, les appartements royaux de la cour, si bien nommés. Le roi trône, alternant sévérité et bonhomie, chacun est prié d'apprécier ou d'obtempérer, il a le pouvoir souverain sur la salle, qu'il peut à tout moment faire évacuer par*

les hallebardiers. Il est vêtu de noir, tout comme ses deux vice-rois, qui s'ennuient à ses côtés. L'accusateur public, lui, ne manifeste jamais de lassitude. Il s'emporte, du moins intérieurement, ne déteste pas les effets de manche. Aux échecs, il serait le fou mais il ne faut pas accabler la fonction essentielle pour la digestion naturelle de la justice. Face à lui, alerte et primesautière la greffière. Beaucoup plus remuant en revanche, l'accord des cavaliers avocats, attentifs aux moindres mises en cause de leur client, aux aguets lorsque celui-ci va s'exprimer de peur qu'il ne commette une bourde et ne disparaisse quand il s'agit d'un autre accusé. Dans le box de la famille sont parqués des pions qu'on affuble de noms de prévenus alors qu'ils ne sont prévenus de rien du tout, si ce n'est du sort funeste qui les attend dès lors que la justice les interpelle. Ainsi se compose grossièrement le côté noir de l'échiquier hors du champ de vision de Victor. Voici une zone plus grise n'a ni roi et reine, ni fou ni cavalier, pas de simples pions qui écoutent et rapports sans peser sur le cours du processus judiciaire. S'y mêlent journalistes et badauds. Les premiers sont payés pour assister et les seconds seront prêts à payer pour le faire ». Bon, je le reconnais, c'est long. Si, si c'est long. Et encore, j'ai coupé... Mais c'est beau, c'est beau. Quel style, quel

classe, quel talent ! Et encore je suis à l'aise pour le dire parce que pour une fois, ce n'est pas moi qui l'ai écrit.

En résumé, monsieur le Président, mesdames et messieurs de la Cour, mesdames et messieurs les jurés, vous l'aurez compris, on vous décrit un séducteur, supercherie ! Mais revoyez-le trainer dans mon salon en jogging et Marcel. On porte aux nues le journaliste, mensonge ! C'est moi qui écris son journal. On admire l'intellectuel, grossière erreur ! Mais souvenez-vous de ses notes de français... Quant à l'écrivain, vous avez entendu l'extrait que je viens de vous lire. Disons-le en toute franchise, c'est vrai que c'est long. T'inquiète pas mon chou, c'est bon pour ton dossier... Fais pas attention à ce que je dis... Alors je pose la question : monsieur le Président, mesdames et messieurs de la Cour, mesdames et messieurs les jurés, a-t-on le droit aujourd'hui en 2004, de s'attaquer ainsi aux plus faibles ? Aux moins que rien ? À ces pauvres êtres qui ne demandent qu'une chose, si ce n'est qu'à vivre en paix ? A-t-on le droit, sur de simples allégations purement fantaisistes, de les envoyer croupir au fin fond de Gennevilliers soumis à perpétuité aux délires et aux fantasmes d'une nymphomane ? Non, je ne puis le croire. C'est pourquoi vous acquitterez monsieur Poivre !



DROIT DE RÉPONSE DE L'ACCUSÉ

PATRICK POIVRE D'ARVOR :

D'abord, il faut se lever, j'imagine. Pardon de ne pas avoir de cravate, mais on ne sait jamais, s'il y a une garde à vue après. Je ne savais pas grand-chose de tout cela pour tout vous dire. J'étais déjà venu une fois une conférence Berryer à Paris mais je ne connaissais pas les meurs des Hauts-de-Seine. Je suis en train de découvrir, j'habite les Hauts-de-Seine. Donc pardonnez-moi parce que la mauvaise nouvelle c'est que je n'ai rien préparé mais je vais quand même essayer d'être à la hauteur de la situation. Ce sera difficile d'égaliser le talent de ces deux jeunes femmes. La bonne nouvelle, c'est que ma fille m'a appris il y a tout juste une heure dans le train, j'arrivais de Lille, qu'elle venait de réussir le CRFPA donc...

Vous n'êtes pas sorti de l'auberge parce que c'est une accrocheuse. Ce qu'elle nous a embêtés avec son histoire ! Elle a fini par être reçue et c'était à Nanterre qu'elle a fait ses études, non loin de cette riante faculté et cette série de bâtiments que je vous envie de fréquenter aussi assidument... Et j'espère qu'elle choisira, enfin on verra... Elle prendra ce qu'on lui donnera. En tout cas elle est très heureuse de rejoindre... enfin j'espère qu'elle aura son examen de fin d'année à Bourges, parce que déjà assez bien parti... Mais elle est très contente d'embrasser cette profession qui est une super belle profession.

Bien que depuis ce que je viens d'entendre, je me suis aperçu qu'il s'agit d'obsédé absolu ! Alors, je me mets à la place des parquetiers, des représentants des ministères, ça va être terrible pour vous de fréquenter ces jeunes femmes en permanence et même je me mets à la place des jeunes gens, je ne sais pas comme il font, mais enfin... Je ne pensais pas que c'était à ce point, mais ça, ça touche. Vous m'avez touché beaucoup et j'ai envie à un moment donné, le

technicien du son qui est venu vous embrasser et qui a fait semblant de dire que ça ne marchait pas alors que ça marchait très bien. Je vois que les mœurs sont libres ici à Nanterre. C'est vrai que pour la faculté de Nanterre, ça ne date pas d'aujourd'hui. En 67 déjà vous vous battiez pour que les femmes puissent vivre avec les hommes dans les cantines et dans les douches, enfin dans des endroits comme... C'était ici, ce n'était pas très loin d'ici.

Alors, j'ai quand même noté des choses... J'ai noté, notamment le code A75B troisième étage, ça c'est quand même des choses qui vont de soi. Et je comprends mieux pourquoi vous employez si souvent l'expression de « contrainte par corps », j'imagine très bien. C'est plutôt les autres qui reprennent ça quand même. Vous, c'est à votre corps défendant en général, puisque vous êtes défenseur. Mais alors, en ce qui concerne Rocco Siffredi, je vous je suis désolé de vous décevoir, mais il se trouve que j'ai participé avant-hier à une émission de télévision où Catherine Breillat a dit qu'elle pensait que je pouvais éventuellement jouer un rôle en disant qu'elle avait bien fait jouer Rocco Siffredi donc, même si elle pensait que je n'étais pas dans le même registre, mais elle pensait que je pouvais faire l'affaire. C'est ce qu'elle disait... Alors j'ai donc noté le code. J'ai noté deux ou trois choses sur les chaussettes ça on pourra en discuter, et puis sur d'autres choses aussi. Mais bon on réglera ça après.

J'ai noté que vous aviez subtilement repris tous les articles extrêmement sympathiques à mon égard dans un seul et même journal qui m'aime beaucoup depuis très longtemps et qui vient de s'abandonner dans les bras d'Edmond de Rothschild il y a quelques heures. Donc, je suis ravi pour eux, moins pour moi, mais bon



c'est comme ça. Mais ce que je voulais vous dire, surtout, puisque l'une d'entre vous... C'est vous qui vous appelez Mitre c'est ça ? Donc, j'ai pensé à ce que disait le Président, puisqu'il m'a appelé Pape de l'information. Et c'est vrai qu'il y a la semaine dernière, on m'a nommé Pape de l'information. C'était une cérémonie assez festive comme celle-là, mais c'est très gaie. Ça se passait au Ritz, on buvait des coups et on buvait, notamment du Pape Clément.

Ils avaient décidé de me faire Pape et j'ai essayé de leur expliquer que j'étais en fait une soupape ou un sous-pape parce que lui travaillait depuis beaucoup plus longtemps que moi. Ça faisait 26 ans qu'il exerçait son magistère. Moi, ça fait à peu près 25 seulement. Et il a préparé et célébré à peu près dix fois plus de messes que je n'ai présenté de journaux, je crois, puisque moi j'ai dû en présenter 10 000 chère Maître et non pas 4500... Et lui, il a dû faire 100 000 messes. Mais bon, c'est vrai qu'il avait commencé un peu

après moi parce que moi j'avais commencé en 76, lui c'était en 78. Mais moi, je me suis arrêté, j'ai paresse pendant 3, 4 ans...

Je suis allé à Canal Plus, au Journal du dimanche, à Paris-Match, j'ai écrit des romans, j'ai fait des films, je me suis amusé enfin j'ai pris du bon temps.

Et puis surtout, la grosse différence entre lui et moi, c'est que c'est que lui travaille tout le temps, tous les jours, et régulièrement le week-end, alors pour moi, le week-end, je me repose, je lis les livres des autres, j'écris les miens, lui écrit les siens et il en a écrit beaucoup, d'ailleurs, un peu moins de moi, mais quand même il en a écrit beaucoup. Il lit la Bible surtout, essentiellement.

Et puis, il travaille parce que pour eux, le dimanche, c'est jour plein. Moi le vendredi, quand je ne suis pas obligé de me faire traîner à Nanterre par un très gentil avocat qui est venu me

chercher gare du Nord tout à l'heure en moto... Il doit être quelque part... Il est là, c'est lui. Merci à lui. Quand je ne fais pas ça, quand je ne fais pas ce que j'ai fait là-bas à Lille, c'est-à-dire parler de mon livre en des termes plus éloquents que les vôtres, en choisissant des citations plus frappantes et en répondant à des questions de journalistes, eh bien, moi, je prends un peu mon temps. Le vendredi, je prends un peu plus de temps.

Mais il n'empêche que c'est l'impression, bien qu'on dise qu'on célèbre la grand-messe quand on parle du 20 heures, on dit souvent ça... Parce qu'elles sont venues toutes les deux, elles sont venues voir comment ça s'est passé. Elles ont regardé, elles ont pris des notes. Je vois qu'il n'en ressort pas grand-chose, d'ailleurs. Parce que si c'est ça, tricoter un journal... mince alors ça ne vaut pas le coup de se décarcasser. Après tout ce que j'ai fait. Elles ont gardé une impression, visiblement, elles m'ont regardé, comme je le disais dans mon livre, avec la fine bouche entrebâillée comme ça, juste en attendant que je les ferre et que j'envoie l'hameçon. Elles ont fait ça avec leur charme. Mais bon ce n'est pas vraiment une grand-messe.

D'abord, ça dure moins longtemps, ça dure 40 minutes, mais ça dure une heure dans une messe, on y boit, on y mange. Chez moi en général on n'a pas le temps. Les autres mangent et boivent pendant que je travaille. Mais il n'empêche que j'ai quand même l'impression de faire un super beau métier. Je crois que vous, vous êtes à l'orée de votre carrière, vous avez l'impression de faire le plus beau du monde.

Moi, j'ai l'impression que c'est le mien mais enfin bref, c'est un beau métier les deux. Le mien parce que parce que je l'ai embrassé il y a déjà un bon bout de temps cette carrière, et que ça vous permet d'avoir des rencontres exceptionnelles, de se retrouver à des situations exceptionnelles de la vie.

Et je pensais, pour excuser justement le fait que je n'avais rien préparé aujourd'hui, que depuis

le jour où elles m'ont contacté où elles sont venues voir en repérage comment je travaillais, il s'était passé un certain nombre d'événements. Entre temps, si je me souviens bien, Bush a été réélu, il y a dû avoir les événements de Côte d'Ivoire, il y a dû y avoir quelques événements assez dramatiques en Ukraine, la mort d'Arafat, le procès Juppé. Non pas ici, mais là-bas.

Et il y a eu Fabius-Hollande, enfin il y a eu un certain nombre de choses et c'est vrai que l'intronisation de Mlles Mitre et Granchon n'a pas été ma préoccupation première. Mais c'est quand même un beau métier de pouvoir s'occuper à la fois de Stéphanie et de Fanny et en même temps, de Yasser, de Bill, de machin...

Enfin bon, je trouve, c'est magnifique. C'est un métier formidable parce qu'il permet de faire beaucoup de rencontres et de se retrouver surtout dans des moments que vous, vous connaissez bien, vous les avocats, mais vous aussi, les procureurs et les représentants du parquet, c'est-à-dire dans un moment où un être se retrouve au paroxysme de sa vie, en général, les gens que vous aidez, que vous soutenez, que vous défendez, et puis vous, ceux que vous accusez... eh bien ce sont des gens qui se retrouvent dans une situation paradoxale et une situation terrible, un espèce de confluent de leur vie.

C'est assez extraordinaire que de regarder ce moment, regarder ces regards, de les traverser, de les aider, de les épauler, d'en faire ce qu'on en veut. Ça veut dire qu'on a une responsabilité énorme. La vôtre est écrasante. Il me semble que la nôtre aussi, qui avons à relater ces décisions de justice est très, très importante et je pense que ce sont des moments où parfois, on est sur un tel fil du rasoir qu'on se demande si on est en train juste de faire ce métier pour son propre plaisir ou si aussi il faut s'occuper des gens qui vous écoutent, des condamnés eux-mêmes par exemple, ou de leurs familles, ou des gens qui peuvent être touchés par ce qu'ils viennent de vivre.



Donc, ce sont des moments d'intenses responsabilités et je pensais en vous écoutant l'une et l'autre, que quand j'ai commencé dans ce métier, les journalistes avaient une adulation pour les avocats. Ils étaient toujours... Ils buvaient les paroles de Maître Floriot et disaient : « *Ah oui, mais Marie Bénard a réussi à se défendre* » ou... Il y avait toujours une espèce de passion pour ce qu'allait dire l'avocat.

Et quand un homme comme Frédéric Pottecher, qui était l'incarnation de la chronique judiciaire, qui était le seul représentant au fond des médias, qu'enfin on voyait en tout cas à travers les petits écrans, quand cet homme s'exprimait c'était souvent pour parler du point de vue de l'avocat.

Et j'ai vu au fil des années, surtout sur les dix dernières années, ma profession a changé et que cette profession a commencé par s'intéresser davantage à ce que disaient les juges, jusqu'à parfois recopier intégralement leurs procès-verbaux, si ce n'est parfois d'ailleurs les précéder. Et j'ai été étonné de voir combien cette profession, qui était une profession de compassion entre guillemets, était en train de se transformer. Il n'y a pas de jugement de valeur dans ce que je dis, mais je l'ai observé.

J'ai vu et j'ai vu concrètement à travers un certain nombre de journaux, qu'ils soient télévisés, oraux ou écrits, j'ai vu cette transformation. Et je me suis dit que parfois, on allait un peu trop loin aussi. Que le journaliste qui est quelqu'un qui doit être sur le bord comme ça, regarder les gens, les êtres, les situations, le journaliste était en train de s'engager, et parfois menait campagne. Parfois, il appuyait de manière un peu trop lourde des décisions qui étaient déjà fort contraignantes pour ceux qui les vivaient.

Donc moi, de temps en temps j'aurais envie qu'il y ait plus d'équilibre dans les jugements, dans les comptes-rendus d'un certain nombre de mes confrères. Mais je sais qu'il y a ici des gens qui sont des représentants des procureurs, des gens de très haut niveau, des deux côtés, ce sont deux très belles professions. Je sais que ma fille,

par exemple, a longtemps hésité entre les deux et qu'il n'est pas impossible d'ailleurs qu'elle choisisse l'autre bord. J'aimerais bien que ce soit un peu plus réconcilié et qu'il y ait peut-être un peu plus d'humanité de la part de mes confrères dans votre façon de vous regarder donner la justice, la rendre en tout cas.

Et pour revenir juste, puisque c'est le passage que vous avez si mal lu... Là je suis désolé, mais c'était un texte pas mal écrit et ça m'avait valu le prix Interallié... en effet ce passage où je raconte un procès à Lyon et il se trouve que ce procès qui est un procès d'anarchiste, qui a existé réellement, bon je l'ai raconté à ma manière... mais il se trouve que ce procès a débuté le jour même où est né mon grand-père.

C'était pour ça que j'avais écrit ce livre parce que je lui devais beaucoup de choses et ce grand-père lui était un orphelin autodidacte, petit paysan qui ne savait ni lire ni écrire, qui a commencé à travailler, qui s'est occupé d'abord de cuir, il était courroyeur, puis il est devenu relieur, mais il s'est mis à relier des livres dont il ne comprenait pas ce qu'il y avait à l'intérieur, puisqu'il ne qu'il savait, ni lire ni écrire. Et donc il a pris des cours du soir pour apprendre.

Et puis, il a grimpé dans ce qu'on appelle aujourd'hui le corps social d'un pays. Il est devenu à son tour écrivain. Il a écrit des livres à compte d'auteur. Il a participé à des tas d'Académie, de jeux floraux et de toutes sortes de prix possibles et imaginables pour quelqu'un qui aimait la poésie plus que tout.

Et ce parcours-là c'est pour moi vraiment le parcours exemplaire d'un homme qui m'a beaucoup impressionné.

Comme son nom de plume était Jean d'Arvor, c'est pour ça que j'ai accolé son nom au mien quand il est mort en 1970, et c'est juste à lui que je voulais penser ce soir, et puis à ma fille qui va vous rejoindre, Morgane, et je vous remercie de votre indulgence par avance.







MENTIONS LEGALES

Toute reproduction ou transmission, même partielle, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans autorisation écrite des auteurs – détenteurs des droits :

- *L'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine concernant les discours des (Anciens) Bâtonniers ;*
- *L'Association des Secrétaires et Anciens Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine concernant les discours des (Anciens) Secrétaires de la Conférence ;*
- *Les Invités, chacun pour ce qui le concerne, concernant les droits de réponse des Accusés ;*
- *Monsieur Philippe CLUZEAU concernant les photographies.*

Conception et réalisation

Un grand merci à ceux sans lesquels cette collection d'ouvrage n'aurait pas pu voir le jour :

- *Monsieur le Bâtonnier Vincent MAUREL pour l'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine ;*
- *Maître Antoine CHRISTIN pour l'Association des Secrétaires et Anciens Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine ;*
- *Monsieur Pierre MARKHOFF et Madame Cyriane VICIANA pour LEGI TEAM.*

ISBN : 978-2-913463-66-0



**Ordre
des Avocats**
Hauts-de-Seine

ASSOCIATION DES
SECRETAIRES ET
ANCIENS SECRETAIRES
DE LA CONFERENCE
DU BARREAU DES
HAUTS-DE-SEINE